ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chèques

Question écrite n° 4759

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le nouveau système de contrôle des chèques mis en oeuvre par les banques : échange image système (EIC). Ce procédé informatique de traitement conduit en réalité les établissements financiers français à faire l'impasse sur le contrôle de 98 % des chèques avant encaissement. De plus, la conservation des chèques inférieurs à 5 000 euros s'effectuant sous forme de microfilms, il est difficile de fournir la preuve d'une falsification car les grattages, lavages, ou réécritures ne seraient pas détectables. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'adopter des mesures spécifiques afin d'éviter un risque d'escroquerie à grande échelle sur des chèques de petits montants.

Données clés

Auteur : M. Alain Rodet
Circonscription : Haute-Vienne (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4759
Rubrique : Moyens de paiement
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3655